

Les piliers de la politique du patrimoine culturel

Heinz Nauer et Fabienne Jan

Fin septembre, la consultation sur le message culture 2021-2024 de la Confédération a touché à son terme. Cordula Kessler, directrice du Centre national d'information sur le patrimoine culturel NIKE, parle dans cette interview de la participation culturelle, de son attente impatiente des débats en matière de culture qui auront lieu au sein du Parlement nouvellement constitué – et exprime un souhait concret de politique culturelle pour Noël 2020.

Madame Kessler, qu'ont en commun La Haye, Grenade, Faro et Davos ?

Ce sont des villes d'Europe. Ces noms de lieux ont été donnés à des conventions, des chartes et des déclarations internationales qui constituent une base importante pour la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel. Les Conventions de La Haye, de Grenade et de Faro ont été ratifiées par la Suisse et ont donc un caractère contraignant. La Déclaration de Davos a même été initiée par la Suisse – en 2018, année du patrimoine culturel.

Celui qui veut s'y retrouver dans la situation de la politique culturelle de la Suisse en matière de patrimoine n'a pas la tâche facile: il s'égaré dans un labyrinthe de conventions, de déclarations et de chartes, de bases juridiques, de lignes directrices et d'inventaires, et perd rapidement la vue d'ensemble. Êtes-vous d'accord ?

Chaque domaine politique connaît toute une série de tels documents – comme l'Accord de Paris sur le climat –, et leur multitude peut, à première vue, sembler déroutante. Les accords internationaux mentionnés ci-dessus s'adressent en premier lieu aux spécialistes et constituent la base de leurs activités. En ce qui concerne les bases juridiques et les inventaires du patrimoine culturel, ce qui est déterminant,

c'est le principe constitutionnel selon lequel les cantons sont responsables en matière de culture. La Confédération, elle, peut soutenir des activités culturelles d'intérêt général. Un propriétaire, par exemple, s'en tiendra aux bases légales et aux inventaires publics de son canton et de sa commune.

Aidez-nous: quelles sont les clés de vôûte essentielles de la politique du patrimoine culturel en Suisse ?

En matière de politique suisse du patrimoine culturel, la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC) de 2012 est déterminante. Elle précise et concrétise l'article sur la culture de la Constitution fédérale. Les différents cantons ont leurs propres lois. Le canton de Saint-Gall, par exemple, dispose depuis 2017 d'une loi moderne sur le patrimoine culturel et la promotion de la culture.

L'article 78 de la Constitution fédérale et la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) font autorité en matière de patrimoine archéologique et architectural. D'ailleurs, la LPN a été adoptée à l'unanimité par les Chambres fédérales en 1966!

Le financement de la promotion culturelle est réglé dans le message culture pluriannuel. Après avoir évoqué ces différentes bases juridiques sur papier, il est important pour moi de souligner que le patrimoine culturel et la création culturelle sont bien vivants, parce que les gens y participent, se soucient de leur entretien, de leur préservation et de leur développement, et sont actifs sur le plan culturel. La Fête des vigneron en est un bon exemple.

Cette année, la Suisse a ratifié la Convention de Faro. Dans son message concernant cette ratification, le Conseil fédéral a déclaré: «La Convention fait du patrimoine culturel une ressource majeure du développement durable et propose des pistes concrètes permettant de le mettre au service d'une société inclusive.» De quelles pistes concrètes s'agit-il ici ?

Il est question du concept de participation culturelle. La participation culturelle renforce la cohésion d'une société diversifiée et individualisée. C'est pourquoi, conformément à la demande de la Convention de Faro, chacun et chacune devrait participer à la vie culturelle et au patrimoine culturel et, en retour, en assumer la responsabilité.

Fin septembre, la procédure de consultation pour le message culture 2021-2024 s'est terminée. Le message culture est placé explicitement sous le signe de la continuité. Est-ce vraiment un aspect positif ? On a plutôt l'impression que beaucoup de choses sont en train de changer, y compris dans le domaine de la culture.

Dans l'actuel message culture (2016-2020), le Conseil fédéral a défini pour la première fois trois principaux axes d'action pour la politique culturelle de la Confédération: la «participation culturelle», la «cohésion sociale» et la «création et l'innovation». Ceux-ci sont issus des cinq grandes tendances

en cours, à savoir la mondialisation, la numérisation, le changement démographique, l'individualisation et l'urbanisation. L'orientation de la politique du message culture pour la prochaine période de financement 2021-2024 se base sur la continuité du contenu et maintient les axes d'action de la période actuelle. Cela me paraît judicieux parce que je pense que les grandes tendances se sont confirmées et qu'elles continuent d'avoir un fort impact sur notre société. C'est pourquoi il est raisonnable de conserver les axes d'action qui en découlent. Je salue également l'accent mis sur la participation culturelle et la numérisation performante.

«Je salue également l'accent mis sur la participation culturelle et la numérisation performante.»

Qu'attendez-vous de ce nouveau message culture ?

Tout d'abord, je me réjouis que plus de 300 prises de position aient été déposées. La «culture» fait débat. Il s'agit d'un domaine politique à prendre au sérieux. J'attends avec impatience le débat sur la culture au sein de la nouvelle composition du Parlement. Ce débat, qui n'a malheureusement lieu que tous les quatre ans, débutera, selon toute vraisemblance, au printemps ou en été prochain.

Toutefois, je suis très préoccupée par la diminution interventions qui concerne les monuments historiques et les questions archéologiques prévue à nouveau par cette proposition de financement – car c'est de cela qu'il s'agit dans le message culture – poursuivant ainsi la tendance à la baisse observée de longue date. Les institutions patrimoniales (musées, bibliothèques, archives, institutions du patrimoine audiovisuel), qui se voient confrontées à des défis majeurs et coûteux comme l'archivage numérique à long terme, sont également confrontées à un manque de financement. Ce serait un beau cadeau de Noël pour 2020: un message culture adopté par le Parlement avec des moyens revus à la hausse!

«Je suis très préoccupée par la diminution budgétaire qui concerne les monuments historiques et les interventions archéologiques.»

Dans un texte que vous avez écrit en 2018 avec votre collègue Boris Schibler sur la «Christoffelturm» de Berne, démolie en 1865, vous déclarez: «Le sens en soi est cependant constant: il nous permet de reconnaître qui nous sommes.» Une belle phrase. Pleine de mystère. Que voulez-vous dire par là ?

La citation est trop courte! Le passage qui précède est essentiel pour comprendre la «phrase mystérieuse». En résumé, ce paragraphe dit que les différentes formes de traitement du patrimoine culturel nous font prendre conscience que son importance pour les êtres humains est en constante évolution. En revanche, la valeur de témoignage – en l'occurrence celle de la «Christoffelturm» – est immuable. Des experts l'ont déchiffrée à l'occasion de l'Année du patrimoine culturel. Grâce à la technologie holographique, leurs découvertes ont pu être transmises et transformées en expérience, de sorte que les Bernois du XXI^e siècle peuvent y «prendre part» et comprendre pourquoi il y a des vestiges de fortifications dans la gare de Berne.



*L'entretien s'est déroulé par écrit en allemand.
Traduction: Fabienne Jan.*

Die deutsche Version des Interviews finden Sie auf der Website der SAGW.

À propos de l'interviewée

Cordula M. Kessler est historienne de l'art et directrice du Centre national d'information sur le patrimoine culturel NIKE.



Publication

«Kulturerbe total – Les multiples facettes du patrimoine»

En 2018, l'ASSH a lancé, en étroite collaboration avec le Centre national d'information sur le patrimoine culturel NIKE, une nouvelle série de manifestations intitulée «Les multiples facettes du patrimoine» sous le label «La Suisse existe – La Suisse n'existe pas». La publication «Kulturerbe total» qui paraîtra début décembre se présente sous la forme du recueil des rapports issus des 14 manifestations constituant la série. Celles-ci se sont déroulées dans toute la Suisse entre février et novembre 2018 (voir p. 59).

